

4. ARMEMENT DE LA POLICIERE MUNICIPALE (NIVEAU 1)

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26	L'an deux mille vingt-quatre, le Lundi dix-neuf Février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOZAC, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le Mardi treize Février deux mille vingt-quatre
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 21	
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 2	
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 23	

Présent(e)s : 21

MARC REGNOUX, PIERRE BARRAUD, PAULINE BATESTI, SYLVETTE CARTIER, JEAN-CLAUDE CAZALS, DAMIEN CHARLEUX, SARAH CHEVALLIER, ERIC DUEZ, SYLVIE GRENIER, DAVID GUASLARD, YVES JAOUEN, DANIEL JEAN, DOMINIQUE MAMET, AMANDINE MENUZZO, JEAN-LUC MERCERON, GENEVIEVE NICOLAS, VINCENT OUSLATI, MURIELLE PANIAGUA, YOLANDE PANIAGUA, MATTHIEU PERONA, FRANCOISE TISSANDIER

Représenté(e)s : 2

MIREILLE AUGHEARD REPRESENTEE PAR MATTHIEU PERONA
ADRIEN GIVERNAUD REPRESENTE PAR PAULINE BATESTI

ABSENT(E)s et non Représenté(e)s : 3

INGRID GIVRY
CYRILLE BEC
ANNE-CLAIRE ARGENSON

SECRETAIRE DE SEANCE : VINCENT OUSLATI

La policière Municipale, [REDACTED], a fait part de son souhait de pouvoir bénéficier d'un armement de Niveau 1, soit un bâton et une bombe lacrymogène.

Devant la recrudescence des incivilités et considérant que [REDACTED] travaille seule, les membres du bureau se sont prononcés favorablement dans la mesure où [REDACTED] effectuera les formations nécessaires et les recyclages périodiques

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé qui lui est fait

APPROUVE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 19 Février 2024.
Le Maire,

Marc RÉGNOUX

